



# ANILINE

ST014.1L

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Aniline  
Code Produit : ST014.1L  
Numéro CAS : 62-53-3  
Numéro Index : 612-008-00-7  
Numéro REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire  
Fabrication de substances

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**  
15 Avenue des grenots  
91150 ETAMPES  
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72  
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74  
Adresse e-mail : [chimie@sordalab.com](mailto:chimie@sordalab.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3), H301  
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3), H331  
Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 3), H311  
Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318  
Sensibilisation cutanée (Catégorie 1), H317  
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 2), H341  
Cancérogénicité (Catégorie 2), H351  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1), H372  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1), Sang, H372  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H410  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

**Danger**

Mention de danger

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e)

## 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Absorbé rapidement par la peau.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Formule :	C <sub>6</sub> H <sub>7</sub> N
Poids moléculaire :	93.13 g/mol
N° CAS :	62-53-3
N° CE :	200-539-3
N° Index :	612-008-00-7

### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
<b>Aniline</b>		
N° CAS : 62-53-3	Acute Tox. 3; Eye Dam. 1; Skin Sens. 1; Muta. 2; Carc. 2; STOT RE 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H301 + H311 + H331, H317, H318, H341, H351, H372, H410	≤ 100 %
N° CE : 200-539-3		
N° Index : 612-008-00-7		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### **5.4 Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

## **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à la lumière. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage : Matières dangereuses très toxiques (catégorie 1 et 2).

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Aniline	62-53-3	VME	2 ppm 10 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles. Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles. Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites indicatives		

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### **Équipement de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

##### **Protection de la peau**

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: jaune marron
b) Odeur	Amine
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	8,8 à 36 g/l à 20°C
e) Point de fusion/point de congélation	-6°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	184°C
g) Point d'éclair	70°C c.f.
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Supérieure: 23% Inférieure: 1,3%
k) Pression de vapeur	0,49 hPa à 20°C 0,8 hPa à 20°C
l) Densité de vapeur	3,22 - (Air = 1.0)
m) Densité relative	1.022 g/cm <sup>3</sup> à 25°C
n) Hydrosolubilité	36 g/l à 20°C
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,91
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	190°C
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Tension superficielle	42,12 mN/m à 25 °C
Densité de vapeur relative	3,22 - (Air = 1.0)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

#### **10.4 Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Oxydants, Fer et sels ferreux, Zinc.

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

DL50 Oral(e) - Rat - 250 mg/kg

CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 248 ppm

DL50 Dermale - Lapin - 836 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Les tests en laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes.

#### **Cancérogénicité**

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérogène selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

Preuves limitées d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur les animaux

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme (Aniline)

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. - Sang

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

#### **Information supplémentaire**

RTECS: BW6650000

L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus. Cyanose, Migraine, Vomissements, Nausée, incoordination, fatigue, Vertiges, Somnolence, désorientation, Faiblesse, Perte de conscience, Les symptômes peuvent être retardés. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

## SECTION 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons

CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 10,6 mg/l - 96,0 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 80 - 380 mg/l - 48 h

Essai en semi-statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0,16 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

CE50 - SELENASTRUM. - 19 mg/l - 72 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 30 d

Résultat: 90 % - Facilement biodégradable. (OCDE ligne directrice 301D)

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

#### **Produit**

Ce produit combustible peut être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### **14.1 Numéro ONU**

ADR/RID: 1547

IMDG: 1547

IATA: 1547

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: ANILINE

IMDG: ANILINE

IATA: Aniline

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID: 6.1

IMDG: 6.1

IATA: 6.1

### **14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

ADR/RID: oui

IMDG Marine pollutant: yes

IATA: no

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Donnée non disponible.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

### **SECTION 16: Autres informations**

#### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Carc. Cancérogénicité

Eye Dam. Lésions oculaires graves

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H311 Toxique par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

#### **Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.